Guide de préparation d'une école thématique

Fiche synthétique du porteur de projet

1 Qu'est-ce qu'une école thématique ?

L'école thématique est une modalité de formation proposée par le CNRS s'inscrivant dans l'obligation de l'établissement de former ses personnels. Elle se décline dans tous les domaines scientifiques en soutien des politiques d'instituts et du développement de l'interdisciplinarité.

Une école thématique vise prioritairement à accélérer la diffusion des avancées conceptuelles, méthodologiques et techniques, auprès d'un public le plus large possible en offrant des cours allant des concepts de base aux résultats de recherche les plus avancés ou à favoriser l'émergence de nouvelles thématiques et développer l'interdisciplinarité, tout en faisant converger vers une compréhension mutuelle les acteurs de chacune des disciplines.

Une école thématique est construite selon une cohérence pédagogique. Le déroulé est défini par une équipe pédagogique qui fixe un (des) objectif(s) de formation cohérent(s) et ciblé(s) autour d'un thème scientifique donné, d'un ou plusieurs domaines.

Son format peut alterner des interventions d'une durée suffisante pour favoriser l'accès aux connaissances et des séquences d'échanges favorisant les confrontations scientifiques.

La durée moyenne observée est de cinq jours. Une école thématique doit être suivie dans son intégralité par les participants et fait l'objet d'une évaluation.

2 Quel est le soutien du CNRS aux écoles thématiques ?

Le CNRS organise l'appel d'offres et la sélection des projets, à partir d'un processus annuel mené en concertation avec les instituts et le comité national de la recherche scientifique.

Le CNRS participe au co-financement des écoles thématiques sélectionnées sur le **budget formation** de l'établissement géré par le Service formation et itinéraires professionnels (SFIP) de la direction des ressources humaines. Le montant de la dotation du CNRS couvre *a minima* les frais de participation des agents CNRS à l'école thématique. **(Rappel : un agent CNRS est un personnel permanent ou contractuel rémunéré par le CNRS)**

3 Comment monter et conduire un projet d'école ?

Le projet d'école thématique résulte du constat et de l'analyse de besoins émanant d'une communauté de chercheurs (groupe ou réseau de scientifiques, groupement de recherche…), d'un institut ou d'un programme interdisciplinaire.

Il est mis en œuvre en concertation avec le conseiller formation de la délégation dont relève le porteur de projet et le chargé de mission formation de l'institut (CMFI) du CNRS concerné prioritairement par la thématique.

L'école thématique désigne un porteur de projet unique, en activité dans une structure affiliée au CNRS (les chercheurs sur un poste de type éméritat ne sont pas éligibles pour être porteurs d'une école thématique). Il est désigné comme étant le référent unique sur le projet.

Un lieu adapté (à savoir : facilement accessible, disposant de salles et de capacités d'hébergement) est choisi en relation avec le conseiller formation de la délégation. Il est préconisé que les écoles thématiques se tiennent prioritairement en France, dans le but de limiter les frais de transport des participants. Le format résidentiel est encouragé pour s'assurer de la présence continue des participants et favoriser l'interactivité.

L'évaluation et le bilan scientifique d'une école doivent être fournis au conseiller formation de la délégation d'appartenance du porteur dans un délai maximum d'un mois après sa tenue.

Pour les porteurs exerçant dans un laboratoire d'Ile-de-France, le projet sera pris en charge par le pôle formation du Service mutualisé Ile-de-France (IFSeM).

Pour une information plus complète, télécharger le guide du porteur à l'adresse suivante : http://intranet.cnrs.fr/Cnrs_pratique/recruter/carriere/formation/Pages/Ecoles-Thematiques

Calendrier Écoles thématiques 2025

Fiche synthétique du porteur de projet

Dates	Actions	Documents à fournir	Destinataires	Liens
6 février 2024 Ouverture de la campagne	Contacter un conseiller formation, Designer un porteur de projet principal			
Du 2 février 2024 au 15 mars 2024	Rédiger et remettre la déclaration d'intention	Déclaration d'intention avec pour nom de fichier *DRn°_Intention_Titre court_ET2025.doc*	Conseiller formation de la délégation support, CMFI de l'institut principal	Site des ET du CNRS *https://intranet.cnrs.fr/Cnrs_pratique/recruter/carriere/formation/Pages/Ecoles-Thematiques.aspx*
24 avril 2024	*Information par les CMFI des projets retenus pour poursuivre le processus*			
Du 25 avril au 7 juin 2024	Rédiger et remettre le dossier complet	Fiche projet ; fiche budgétaire ; Bilan de la session précédente disponible; **fichier pdf compilant les précédents documents**	Conseiller formation et copie au CMFI	Site des ET du CNRS *https://intranet.cnrs.fr/Cnrs_pratique/recruter/carriere/formation/Pages/Ecoles-Thematiques.aspx*
Du 1er juin au 14 juin 2024	Remplir le formulaire de présentation de l'école	Fiche de renseignement en ligne	SFIP	Espace collaboratif de dépôt : *https://extra.core-cloud.net collaborations/formationsfip/ET/SitePages/Accueil.aspx*
De septembre à fin novembre 2024	*Évaluation de l'école par les sections du CoNRS et les instituts concernés*			
Mi-décembre 2024	*Information par les CMFI des projets retenus et du financement attribué*			
Fin de l'ET	Remettre le bilan de l'école	Document type incluant Liste des participants, budget réalisé, bilan scientifique	Conseiller formation & CMFI	Site des ET du CNRS *https://intranet.cnrs.fr/Cnrs_pratique/recruter/carriere/formation/Pages/Ecoles-Thematiques.aspx*

NB : compte tenu de ce calendrier, une ET se tient nécessairement au plus tôt le 15 février et au plus tard le 30 novembre.